



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE BREF

40, chemin Masters
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

ISSN 0847-3560
le 15 mai 1995
Vol. 9, n°2

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE BLANCHARD

L'AJEFNB a rencontré, à la fin avril, le ministre provincial de la Justice Edmond Blanchard. Voici un compte rendu:

1- LA LOI SUR LES ASSURANCES ET LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES:

Le président Chiasson et le ministre de la Justice lanceront sous peu un dépliant produit par l'AJEFNB, le ministère de la Justice et SPEIJ-NB. Il s'agit d'un effort concerté afin de sensibiliser les assurés de leurs droits linguistiques compris à l'article 20 de la *Loi sur les assurances*, c'est à dire le droit de recevoir les contrats d'assurance en français et surtout le droit d'être conseillé par un avocat d'expression française lorsque la compagnie d'assurance se prévaut de son droit de subrogation et défend ses intérêts lors d'un litige.

2- LE PROJET DE LA COUR CRIMINELLE UNIFIÉE

L'AJEFNB a profité de cette rencontre afin de déposer son mémoire auprès du ministre sur le projet de la Cour criminelle unifiée.

L'AJEFNB n'est pas en accord ni en désaccord avec le projet dans son ensemble mais exige la protection des droits linguistiques des justiciables dans toutes les étapes du projet, notamment en ce qui concerne l'offre active des services par les officiers, magistrats, procureurs, greffiers etc...

3- NOMINATIONS - COUR PROVINCIALE

L'AJEFNB a fait part au ministre Blanchard de ses recommandations comprises dans son mémoire (déjà déposé auprès du ministre) et qui suggère entre autres que le juge de la Cour provinciale de Campbellton soit activement bilingue afin de répondre aux besoins des justiciables et aux exigences législatives. Le ministre s'est engagé à veiller à ce que le prochain juge de la Cour provinciale de Campbellton soit *activement bilingue*.

4- LA LOI SUR LE BARREAU DU N.-B.

L'AJEFNB a fait connaître son opposition au projet de loi qui aurait pour effet d'abolir tous les postes d'office au sein du conseil du Barreau. Elle insiste qu'une représentativité francophone non élue est essentielle et même nécessaire auprès de *notre Barreau*.

5- LES CONVENTIONS D'INSCRIPTION ET DE VENTE IMMOBILIÈRES

Pierre angulaire de la discussion entamée avec le ministre, ce dossier a finalement laissé les parties sans réponse à l'égard des actions qu'elles entreprendront afin de mener ce dernier à bonne fin. L'AJEFNB revendique depuis déjà 5 ans auprès des responsables des Associations et des ministres provinciaux de la Justice afin d'initier la production de conventions (listing agreement) et (purchase and sale agreement) intégralement bilingues, c'est-à-dire un document où le français et l'anglais apparaissent à la fois.

Le ministre ne souhaite pas intervenir sur cette question, citant le souhait du gouvernement de se dissocier de dossiers traitant de relations d'affaires privées. Le président a fait valoir que le gouvernement est déjà, avec raisons et résultats positifs, impliqué dans des dossiers semblables ex; la médiation des loyers, les baux privés, etc... un dossier à suivre.

L'AGA DE L'AJEFNB

C'est l'assemblée générale annuelle de l'AJEFNB le **samedi 17 juin 1995, à 13 heures, à l'Auberge du Vieux Presbytère de Bouctouche**. Vous y êtes tous et toutes cordialement invités ainsi qu'au souper-théâtre en compagnie de la Sagouine à l'Île aux puces, communiquez avec le secrétariat au (506) 853-4151 pour plus de renseignements.

LES SERVICES AUX MEMBRES

Notre cassette audio **juri-leçon à la maison I** suscite des commentaires très positifs (surtout de la part de certains juges), des copies sont toujours disponibles.

L'AJEFNB ne dispose pas de fonds suffisants pour la révision terminologique de la mise à jour du **Jurilex** (Statute Citor), nous publierons donc une première mise à jour des lois comprises sous les alpha-numériques A à C.

La fusion de l'ouvrage original et des mises à jour subséquentes des **Annotations aux Règles de procédure du N.-B.** seront disponibles sous peu. Le lancement est prévu pour l'AGA du 17 juin 1995.

Nous procédons aussi à la dernière révision et à la mise en page des ~~des modèles~~ ^{des modèles} **d'actes juridiques en matière de transactions immobilières**. Nous produirons une version informatique du recueil sous peu avant de procéder à l'imprimerie de ce dernier. Le recueil des modèles en matière de testament et homologation sera produit dès cette année.

JURISTE DE L'ANNÉE

Le comité de sélection du prix du juriste de l'année est composé du nouveau juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, **Joseph Daigle**, de Madame **Lise Ouellette**, présidente de la SAANB ainsi que d'un troisième juriste qui doit nous confirmer sous peu sa participation.

Vous devez soumettre les mise en candidature au plus tard le **2 juin 1995**. Communiquez avec le secrétariat pour les formulaires.

FINANCEMENT DE L'AJEFNB

Le président et la secrétaire générale participent aux exercices de repositionnement et de consultation interministérielle de Patrimoine Canada afin d'assurer le financement adéquat de notre Association. Décisions critiques à venir à cet égard car nous prévoyons la réduction des heures de travail pour nos employés ainsi que la réduction de projets.

TRAVAILLER AU RWANDA POURQUOI PAS!

L'**ONU** est à la recherche de juristes (avocats et juges) d'expression française intéressés à combler un séjour en Rwanda, afin de participer au rétablissement et à la réforme des systèmes juridiques judiciaires de ce pays. Les postes sont d'une durée de six mois. Ceux et celles qui pourraient être intéressé(e)s sont priés de faire parvenir sans tarder leur curriculum vitae à la personne suivante : Mad. Robin Macovichuk, Adjointe spéciale, Cabinet de l'honorable Lloyd Axworthy, tél : (819) 994-0239, téléc: (819) 994-6759.

La rédactrice invite les membres à lui faire part de tous commentaires à :

Maître Louise B. Somers
Case postale 789,
Saint-Quentin (N.-B.) E0K 1J0
Télécopieur : (506) 235-3323